



COMMUNE DE HOENHEIM

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2026

(Art.107 de la loi NOTRe N°2015-991 du 17 août 2015)

L'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au document budgétaire afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Hoenheim ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

1 – Eléments de contexte

Hoenheim est une commune de 11 496 habitants appartenant à l'Eurométropole de Strasbourg.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2026 de la commune de Hoenheim sera présenté au Conseil municipal le 15 décembre 2025.

Il peut être consulté sur simple demande au service des Finances de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

2 – Priorités du budget

Les priorités avaient été annoncées dans le débat d'orientations budgétaires avec un objectif : élaborer le budget 2026 sans aucune hausse des taux de fiscalité. Un emprunt d'équilibre est inscrit au budget primitif, mais devrait être retiré lors du budget supplémentaire grâce à l'affectation du résultat 2025.

Les points essentiels sont par conséquent :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
 - La maîtrise de la masse salariale, malgré les augmentations liées aux cotisations et à la création de la police municipale
 - La poursuite des recherches d'économies dans la gestion des bâtiments et des services
- Des recettes de fonctionnement marquées par :
 - Le maintien des taux des taxes communales (taxes foncières et d'habitation) dans un contexte de baisse probable des concours de nos partenaires financiers
- La fin du programme d'investissement commencé les années précédentes (accessibilité des bâtiments publics) et la poursuite du projet de démolition partielle / reconstruction et rénovation lourde de l'école maternelle du Ried.

3 – Ressources et charges de fonctionnement : évolution, structure

a) Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général :	2 859 882,00 €	28,63 % des dépenses réelles de fonctionnement	-1,36 % par rapport au budget de l'année 2025
Charges de personnel :	5 554 000,00 €	55,60 % des dépenses réelles de fonctionnement	+1,33 % par rapport au budget de l'année 2025
Atténuations de produits :	593 000,00 €	5,94 % des dépenses réelles de fonctionnement	+4,40 % par rapport au budget de l'année 2025
Autres charges de gestion courante :	963 275,00 €	9,64 % des dépenses réelles de fonctionnement	+0,76 % par rapport au budget de l'année 2025
Charges financières :	0,00 €	0,00 % des dépenses réelles de fonctionnement	
Charges exceptionnelles :	11 500,00 €	0,12 % des dépenses réelles de fonctionnement	+283,33 % par rapport au budget de l'année 2025

b) Les recettes de fonctionnement

Atténuation de charges :	8 500,00 €	0,08 % des recettes réelles de fonctionnement	+0,00 % par rapport au budget de l'année 2025
Produits des services :	579 206,00 €	5,39 % des recettes réelles de fonctionnement	-1,45 % par rapport au budget de l'année 2025
Impôts et taxes :	7 700 000,00 €	71,65 % des recettes réelles de fonctionnement	+0,65 % par rapport au budget de l'année 2025
Dotations et participations :	2 231 290,00 €	20,76 % des recettes réelles de fonctionnement	-2,51 % par rapport au budget de l'année 2025
Autres produits de gestion courante :	227 763,00 €	2,12 % des recettes réelles de fonctionnement	+21,52 % par rapport au budget de l'année 2025
Produits exceptionnels :	100,00 €	0,001 % des recettes réelles de fonctionnement	-50,00 % par rapport au budget de l'année 2025

4 – Montant du budget consolidé

Le budget primitif 2026 s'équilibre à 10 754 359,00 € en section de fonctionnement et 1 865 190,00 € en section d'investissement. Il n'y a pas de budget annexe.

5 – Crédits d'investissement

Au budget primitif 2026, les dépenses de la section d'investissement sont de 1 865 190,00 €, dont 1 850 910,00 € de dépenses d'équipement. Ces crédits correspondent à diverses prévisions de travaux ou d'équipements (démolition partielle / reconstruction et rénovation lourde de l'école maternelle du Ried, éclairage public avec des sources LED, rénovation de l'équipement informatique de l'hôtel de ville et des écoles élémentaires, travaux de rénovation à la salle des fêtes, achat de véhicules électriques etc).

Une autorisation de programme de 8 000 000 € TTC sur les exercices comptables 2025 à 2029 permettra le financement du projet de démolition partielle / reconstruction et de rénovation lourde de l'école maternelle du Ried : les crédits de paiement pour l'année 2026 sont de 600 000 € TTC.

L'Etat devrait participer par le versement du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), pour environ 370 000,00 €.

6 – Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et de l'épargne nette

Dans les prévisions du budget primitif 2026, l'épargne brute est de 758 102,00 €. L'épargne nette prévisionnelle est de 758 102,00 €.

7 – Niveau d'endettement de la collectivité

Au 1^{er} janvier 2026, la dette de la commune de Hoenheim sera entièrement remboursée, alors que la moyenne de la strate s'élevait en 2022 à 801 € par habitant.

8 – Capacité de désendettement

Dans les prévisions du budget primitif 2026, la capacité de désendettement (rapport entre épargne brute et encours de la dette) ne peut calculée en raison d'un encours de la dette nul au 1^{er} janvier 2026.

9 – Niveau des taux d'imposition

Les taux des impôts locaux sont maintenus en 2026 par rapport à 2025 :

- Taxe sur le foncier bâti : 30,31 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 71,12 %.

10 – Principaux ratios

Les principaux ratios inscrits au budget primitif 2026 sont :

- Dépenses réelles de fonctionnement / population = 868,88
- Recettes réelles de fonctionnement / population = 934,83
- Dépenses d'équipement brut / population = 161,00
- Encours de la dette / population = 0,00
- Dotation globale de fonctionnement / population = 63,50
- Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement = 55,60 %
- Marge d'autofinancement courant = Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette / Recettes réelles de fonctionnement = 92,95 %
- Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement = 17,22 %
- Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement = 0,00 %
- Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement = 7,05 %

11 – Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au 1^{er} janvier 2026, 148 emplois budgétaires seront ouverts (92 à temps complet et 56 à temps non complet). Les effectifs pourvus représenteront 101,49 « équivalent temps plein », dont 3 emplois fonctionnels (DGS, DGAS, DST).

87,8% du personnel sont des agents titulaires.

Le personnel communal est ventilé comme suit :

- Filière administrative : 31 postes
- Filière technique : 30 postes
- Filière sociale : 33 postes (agents rattachés au service petite enfance et au service des affaires scolaires)
- Filière médico-sociale : 9 postes (service petite enfance)
- Filière culturelle : 15 postes (école de musique)
- Filière animation : 27 postes (agents rattachés au service des affaires scolaires et au service jeunesse)
- Filière police : 3 postes

Les charges de personnel prévisionnelles pour 2026 représentent 5 554 000,00 €.

Fait à Hoenheim, le 26 novembre 2025

Vincent DEBES



Maire de Hoenheim

Vice-président de l'Eurométropole